



Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021

Présents : Bernadette Dubertrand, Mickaël Vezoul, Gilles Genovèse, Gérôme Corblin, Jean-Claude Félix, Christel Petri, Alain Demaison, Alain Sauge-Merle, Louis Loridon, Karine Robert, Sébastien Hascoët, Evelyne Labrude, Monique Polycarpe

Absents excusés : Joël Geslan donne pouvoir à Christel Petri

Absent : Saliha Kilani

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Délibération n° 2021/024 : Délégations de signature

Vu la délibération du 22 juin 2020 n°2020-54,

Vu la démission d'une adjointe,

Madame le Maire demande au conseil municipal, la modification de la délibération n°2020-54 concernant sa délégation signature, en son absence,

Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de déléguer sa signature, en son absence, afin de remplacer l'adjointe démissionnaire,

A Mickaël VEZOUL, 3^{ème} adjoint

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Madame le Maire à déléguer sa signature à la personne précitée en remplacement de l'adjointe démissionnaire

Délibération n° 2021/025 : MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE-GESTION DU PERSONNEL-FINANCES-ECONOMIE

Vu la délibération du 22 juin 2020 n°2020-055,

Vu la démission d'une adjointe,

Madame le Maire demande au conseil municipal, la modification de la délibération n°2020-55 concernant la désignation des membres à la commission ADMINISTRATION GENERALE-GESTION DU PERSONNEL-FINANCES-ECONOMIE

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres à la commission ADMINISTRATION GENERALE-GESTION DU PERSONNEL-FINANCES-ECONOMIE :

Sont désignés:

Mme Labrude comme président de la commission

Les membres :

Sébastien Hascoët, Gilles Genovèse, Monique Polycarpe, Karine Robert, Alain Sauge-Merle, Mickaël Vezoul

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les membres de la commission ADMINISTRATION GENERALE-GESTION DU PERSONNEL-FINANCES-ECONOMIE précités

Délibération n° 2021/026 : Commission TRAVAUX-URBANISME-VOIRIE-RESEAUX-ENVIRONNEMENT-FORETS-COMMUNES FORESTIERES-PATRIMOINE

Vu la délibération du 22 juin 2020 n°2020-056,

Vu la démission d'une adjointe,

Madame le Maire demande au conseil municipal, la modification de la délibération n°2020-56 concernant la désignation des membres à la commission TRAVAUX-URBANISME-VOIRIE-RESEAUX

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres à la commission TRAVAUX-URBANISME-VOIRIE-RESEAUX-ENVIRONNEMENT- FORETS-COMMUNES FORESTIERES-PATRIMOINE :

Sont désignés:

Mme Labrude comme président de la commission

Responsable de la commission Sébastien Hascoët

Les membres :

Gilles Genovèse, Mickaël Vezoul, Alain Sauge-Merle, Alain Demaison, Saliha Kilani, Monique Polycarpe, Jean-Claude Félix, Louis Loridon, Christel Petri, Joël Geslan

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les membres de la commission TRAVAUX-URBANISME-VOIRIE-RESEAUX-ENVIRONNEMENT- FORETS-COMMUNES FORESTIERES-PATRIMOINE précités

Délibération n° 2021/027: Commission ECOLE- CRECHE- LIENS SOCIAUX-CADRE DE VIE

Vu la délibération du 22 juin 2020 n°2020-058,

Vu la démission d'une adjointe;

Madame le Maire demande au conseil municipal, la modification de la délibération n°2020-58 concernant la désignation des membres à la commission ECOLE- CRECHE- LIENS SOCIAUX-CADRE DE VIE

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres à la commission ECOLE- CRECHE- LIENS SOCIAUX-CADRE DE VIE:

Sont désignés:

Mme Labrude commé président de la commission

Responsable de la commission Gilles Genovèse

Les membres :

Christel Petri, Sébastien Hascoët, Bernadette Dubertrand, Mickaël Vezoul, Gérôme Corblin, Karine Robert, Joël Geslan

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les membres de la commission ECOLE- CRECHE- LIENS SOCIAUX-CADRE DE VIE précités

Délibération n° 2021/028: MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION-EVENEMENTIEL

Vu la délibération du 22 juin 2020 n°2020-060,

Vu la démission d'une adjointe,

Madame le Maire demande au conseil municipal, la modification de la délibération n°2020-60 concernant la désignation des membres à la commission COMMUNICATION-EVENEMENTIEL

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres à la commission COMMUNICATION-EVENEMENTIEL

Sont désignés:

Mme Evelyne Labrude comme président de la commission

Responsable de la commission Mickaël Vezoul

Les membres :

Gilles Genovèse, Monique Polycarpe, Bernadette Dubertrand, Gérôme Corblin, Saliha Kilani, Jean-Claude Félix, Louis Loridon, Alain Sauge-Merle, Alain Demaison, Karine

Robert, Joël Geslan, Christel Petri,

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les membres de la commission COMMUNICATION-EVENEMENTIEL précités

Délibération n° 2021/029 : DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR 7 PARCELLES FORESTIERES ACQUISES PAR LA COMMUNE

Madame le maire expose ce qui suit :

EXPOSE DU PROJET :

Demande d'application du régime forestier sur sept parcelles forestières acquises par la commune.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha
La Bauche	A	649	La Raizière	0,0170
La Bauche	A	650	La Raizière	0,5580
La Bauche	A	717	Les Sollières	0,5775
La Bauche	A	653	La Raizière	0,3780
La Bauche	A	654	La Raizière	0,6375
La Bauche	A	656	La Raizière	0,3170
La Bauche	A	657	La Raizière	0,0079
Total				2,4929

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Délibération n° 2021/030 : DEMANDE L'AUTORISATION DE SIGNER UN DEVIS POUR UNE EPAREUSE

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis d'un montant de 19 760 € TTC pour l'achat d'une épareuse

Après l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'établissement VAUDAUX 3m AGRI pour l'achat d'une épareuse du montant précité

Délibération n° 2021/031 : Durée de l'amortissement du fonds de concours du PLUi de la communauté de communes cœur de chartreuse du budget Principal

Madame le Maire expose que les versements au fonds de concours de la communauté de communes cœur de chartreuse pour le financement du PLUi doit obligatoirement faire l'objet d'amortissement sur le budget Principal.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la durée d'amortissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe la durée d'amortissement dans le budget Principal à :

- 5 ans pour le fonds de concours du PLU i

Délibération n° 2021/032 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT, SON PLAN DE FINANCEMENT PRECISANT L'ORIGINE ET LE MONTANT DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER-BEFFROI-CLOCHES DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuvé le projet de la Restauration du clocher-beffroi-cloches de l'église
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 161 188.23€ ht
- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières des différents crédits sollicités et de l'autofinancement comme suite :

DETR/DSIL pour 40% : 64 475.29

Région pour 20% (demande faite en 09/2020) : 32 237.64

Département pour 20%(demande faite en 09/2020) : 32 237.64

128 950.57

Autofinancement 20% : 32 237.64

Total 161 188.23

- Demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 64 475.29 € pour la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2021/033 : DEMANDE L'AUTORISATION DE SIGNER UN DEVIS POUR LES TRAVAUX DES APPARTEMENTS DU CHATEAU

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis d'un montant de 34 842.07 € TTC pour l'installation du chauffage central des 3 appartements y compris le raccordement de la chaufferie bois de la commune.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'établissement LAREAL Jean-Michel pour l'installation du chauffage central du montant précité

Délibération n° 2021/034 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT, SON PLAN DE FINANCEMENT PRECISANT L'ORIGINE ET LE MONTANT DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de la rénovation énergétique de bâtiments tertiaires publics
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 34 393.46€ ht
- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières des différents crédits sollicités et de l'autofinancement comme suite :

DSIL pour 27% :	9 286.23
Département pour 53%:	<u>18 228.54</u>
	27 514.77
Autofinancement 20% :	<u>6 878.69</u>
Total	34 393.46

- Demande à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 9 286.23 € pour la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2021/035 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du BP Assainissement

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-3 259,33 €		-125,82 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-3 385,15 €
				0,00 €		
FONCT	72 728,82 €	3 259,33 €	3 690,41 €	Recettes		73 159,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	73 159,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		3 385,15 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		69 774,75 €
Total affecté au c/ 1068 :		3 385,15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Délibération n° 2021/036 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du BP Chaufferie

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
				0,00 €	0,00 €	864,64 €
INVEST	712,00 €		152,64 €	0,00 €		
				Recettes		
FONCT	-16 066,97 €	0,00 €	4 540,09 €			-11 526,88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		11 526,88 €

Délibération n° 2021/037 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du BP Lotissement

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER Fct 2020	RESTES A REALISER Invest 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	115 108,56 €		-57 505,75 €	Dépenses 0,00 €	Dépenses 0,00 €	57 602,81 €
				22 602,20 €	0,00 €	
FONCT	56 687,00 €	0,00 €	0,00 €	Recettes	Recettes	79 289,20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	56 687,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		56 687,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU Déficit à reporter (ligne 002)	31/12/2020	0,00 €

Délibération n° 2021/038 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 du BP Principal

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-119 183,25 €		27 010,47 €	Dépenses 147 559,19 €	-147 559,19 €	-239 731,97 €
				0,00 €		
FONCT	178 625,55 €	178 625,55 €	172 164,42 €	Recettes		172 164,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	172 164,42 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		172 164,42 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		147 559,19 €
Total affecté au c/ 1068 :		172 164,42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Délibération n° 2021/039 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer, chaque année, les taux des taxes communales en matière de Foncier bâti et non bâti.

De porter le taux des taxes :

- Taxe foncière (bâti): 28.78 %
- Taxe foncière (non bâti): 94.10 %

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte et autorise Madame le Maire à maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti comme précités.

Délibération n° 2021/040 : VOTE DU BP ASSAINISSEMENT 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget Assainissement avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982)

Madame le Maire expose le contenu du budget Assainissement (notamment rappel des restes à réaliser ainsi que les nouvelles opérations d'investissement).

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte le Budget Assainissement de l'exercice 2021 arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	85 199.95	15 425.20
Report		69 774.75
INVESTISSEMENT	65 866.61	69 251.76
Report	3 385.15	
TOTALdu Budget	154 451.71	154 451.71

Précise que le Budget Assainissement de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M49

Délibération n° 2021/041 : VOTE DU BP CHAUFFERIE 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget Chaufferie avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982)

Madame le Maire expose le contenu du budget Chaufferie (notamment rappel des restes à réaliser ainsi que les nouvelles opérations d'investissement).

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte le Budget Chaufferie de l'exercice 2021 arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	23 873.12	35 400.00
Report	11 526.88	
INVESTISSEMENT	4 033.57	3 168.93
Report		864.64
TOTALdu Budget	39 433.57	39 433.57

Précise que le Budget Chaufferie de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M4

Délibération n° 2021/042 : VOTE DU BP LOTISSEMENT 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
CONSIDERANT l'obligation de voter le budget Lotissement avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982)

Madame le Maire expose le contenu du budget Lotissement (notamment rappel des restes à réaliser ainsi que les nouvelles opérations d'investissement).

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte le Budget Lotissement de l'exercice 2021 arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	454 189.30	374 900.10
Reste à réaliser		22 602.20
Report		56 687.00
INVESTISSEMENT	500 981.51	443 378.70
Report		57 602.81
TOTALdu Budget	955 170.81	955 170.81

Précise que le Budget Lotissement de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14

Délibération n° 2021/043 : VOTE DU BP PRINCIPAL 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
CONSIDERANT l'obligation de voter le budget Principal avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982)

Madame le Maire expose le contenu du budget Principal (notamment rappel des restes à réaliser ainsi que les nouvelles opérations d'investissement).

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte le Budget Principal de l'exercice 2021 arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	596 554.80	596 554.80
INVESTISSEMENT	734 849.71	974 581.68
Reste à réaliser	147 559.19	
Report	92 172.78	
TOTALdu Budget	1 571 136.48	1 571 136.48

Précise que le Budget Principal de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14

Délibération n° 2021/044 : DELIBERATION APPROUVANT LA PRESENTATION DU PROJET, SON COUT PREVISIONNEL HT, SON PLAN DE FINANCEMENT PRECISANT L'ORIGINE ET LE MONTANT DES MOYENS FINANCIERS ET AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LA SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER-BEFFROI-CLOCHES DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de la Restauration du clocher-beffroi-cloches de l'église
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 161 188.23€ ht
- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières des différents crédits sollicités et de l'autofinancement comme suite :

DETR/DSIL pour 40% :	64 475.29
Région pour 20% (demande faite en 09/2020) :	32 237.64
Département pour 20%(demande faite en 09/2020) :	<u>32 237.64</u>
	128 950.57
Autofinancement 20% :	<u>32 237.64</u>
Total	161 188.23

- Demande au département dans le cadre du FDEC 2021 une subvention de 32 237.64€ pour la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Fait à La Bauche, le 14/04/2021

et affiché le 15/04/2021

Le Maire,
Evelyne LABRUDE

